

**SEANCE DU VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**

**Date de convocation**

18 Septembre 2014

**Date d'affichage**

18 Septembre 2014

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification  
du :

Le Maire :

Signature et cachet

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

**PRESENTS** : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald -

Mme DUCLOS Sylvie - M. SENMARTIN Gérard - Mme GAULIER Denise - M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme PIAI Nadia - Mme KORMANN Christelle - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

**ABSENTS REPRESENTES** :

Mme CHASSEING Françoise a donné pouvoir à M. BELVAL

M. BOURSON Claude a donné pouvoir à M. DEMAILLY-LAHLOUH

M. GRAMMOND a donné pouvoir à M. SENMARTIN

M. MOUREY Christian a donné pouvoir à Mme DUCLOS

**ABSENTE** : Mme FAUVEL Sylvie

Le procès-verbal de la réunion du 25 Juin 2014 a été adopté à l'unanimité.

M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal a été nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- Budget communal : décision modificative
- Personnel communal : création d'un poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe
- Commission Logement
- Location local communal place Jules Ferry : annulation délibération n° 2013/37
- Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour installation d'un sous répartiteur optique
- Taxe d'Aménagement
- SCI des 3 Cantons : autorisation d'utiliser la voirie nouvelle limitrophe pour accéder à la parcelle cadastrée section C n° 2241
- Affaires diverses

**BUDGET COMMUNAL : décision modificative n° 3**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

<b>Dépenses/Investissement</b>	
1641 - programme ONA (remboursement emprunt)	+ 3500 €
020 - programme ONA (dépenses imprévues)	- 3500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

## **PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Suite à l'avancement de grade d'un de nos agents, actuellement animateur principal 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'animateur principal territorial 1<sup>ère</sup> classe, 35 heures par semaine.

## **COMMISSION LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 27 Mai 2014, il avait été envisagé de créer une commission « logements » pour l'attribution des logements communaux.

Après en avoir délibéré, les membres de cette commission sont : M. BELVAL David – Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid – M. HENONIN Jean-Marc – M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal – M. THIBERGE Didier – Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

## **LOCATION LOCAL COMMUNAL Place Jules Ferry : annulation délibération n° 2013/37**

Une délibération (n° 2013/37) avait été prise le 04/07/2013 par le Conseil Municipal pour la location du local situé Place Jules Ferry à l'angle de la Bibliothèque à M. BERTHE Olivier, gérant de la Société Klinik Informatique.

Celui-ci ne s'étant plus manifesté, le contrat de location n'ayant jamais été signé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler cette délibération afin de pouvoir relouer ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler cette délibération n° 2013/37 en date du 04/07/2013.

Monsieur le Maire précise que ce local sera prêté gratuitement au RASED afin que la psychologue puisse recevoir les enfants en difficulté.

## **SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour installation d'un sous répartiteur optique**

Chargé de mettre en œuvre le programme Oise Très Haut Débit visant à déployer en 10 ans un réseau très haut débit de technologie FTTH sur les Communes de l'Oise, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit va installer un sous-répartiteur optique sur la parcelle adossée à la parcelle cadastrée section G n° 2023 sise Hameau de Saint Claude, à l'angle des Rues Ferdinand Buisson et Chemin du Tour de Ville, sur une surface d'environ 4 m<sup>2</sup>.

Pour cela, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, chargé de ce dossier, doit passer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Commune.

Cette convention est consentie pour une durée de 20 ans et ne fera pas l'objet d'un renouvellement tacite. Elle ne donne pas lieu au paiement d'une redevance conformément aux articles L.45-9 et L.46 du Code des Postes et Communications Electroniques. Cette autorisation d'occupation est accordée à titre temporaire et révocable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Suite à la réforme de la fiscalité de 2010, le Conseil Municipal a instauré sur la Commune par délibération du 22/09/2011 la taxe d'aménagement au taux de 5% pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2014, comme il avait été indiqué sur le modèle de délibération nationale.

Or, à compter du 01/01/2015, la perception de cette taxe d'aménagement pourrait faire l'objet de demandes de recours gracieux ou contentieux de la part des administrés.

C'est pourquoi, pour éviter ce type de risque, la Préfecture nous demande de reprendre une nouvelle délibération en précisant que « la délibération précédente (celle ayant institué cette taxe d'aménagement) est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation expresse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité que la délibération n° 2011/41 du 22/09/2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 5% est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation expresse, de n'accorder aucune exonération en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

### **SCI des 3 Cantons : autorisation d'utiliser la voirie nouvelle limitrophe pour accéder à la parcelle cadastrée section C n° 2241**

La Commune vient d'acquérir les parcelles de terrain situées lieudit « Marais de Moineau », cadastrées section C n°s 2239, 2242 et 2243 appartenant à la SCI des 3 cantons et à la SCI du Baudron, pour l'implantation d'un pôle santé. La SCI des 3 cantons, propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée section C n° 2241, demande à utiliser la voirie nouvelle limitrophe qui pourrait être créée afin d'accéder à sa parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la SCI des 3 cantons, propriétaire de la parcelle cadastrée section C n° 2241, à utiliser la voirie nouvelle limitrophe qui pourra être créée, lors de l'implantation d'un pôle santé.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Quêtes mariages :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des mariages célébrés dans la Commune, il était de tradition de procéder à une quête parmi les invités, celle-ci était remise au CCAS de la Commune. Vu la conjoncture actuelle, le produit des quêtes est minime, il demande s'il faut continuer cette tradition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions, décide de supprimer les quêtes lors des mariages célébrés dans la Commune.

Vitreaux Eglise : Etant donné le mauvais état de la pierre lors de la dépose des vitreaux, un dossier de demande de subvention pour mesures d'urgences avait été adressé à la DRAC. Par courrier en date du 02/09/2014, la DRAC répondait que notre dossier ne pourrait être examiné qu'à partir de 2015. Vu l'état d'urgence des travaux, nous avons rappelé la DRAC et celle-ci vient de nous informer que notre dossier serait subventionné en 2014. L'ADTO a été prévenu et nous avons rendez-vous avec les entreprises Vendredi après-midi.

Ralentisseurs : le dossier traîne. L'ADTO a été relancé et l'UTD a refusé le projet sur l'aménagement sécuritaire devant l'Ecole de Saint Claude. Monsieur le Maire va contacter les services du Département.

Eclairage public : un point sur la Commune sera fait prochainement.

TIG : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention est signée depuis de nombreuses années entre le Service d'Application des Peines du Tribunal de Grande Instance de Beauvais et la Commune afin de prendre des travailleurs d'intérêt général. Ils sont principalement affectés aux Services Techniques.

M. THEROUDE :

Services techniques : Vu le temps, il y énormément de tontes. L'escalier de la Chapelle de Mérard est en cours ainsi que la rénovation du local communal place Jules Ferry, à l'angle de la Bibliothèque. Le programme de la matérialisation des rues va prochainement débuté. Des anti-pinces doigts dans les écoles Lesieur et Moineaux vont être installés.

Les déchets sauvages dans la Commune ont augmenté. La Commune portera dorénavant plainte à la Gendarmerie.

M. THEROUDE rappelle que le SIVOM gère le réseau d'eau potable et l'assainissement de la Commune et la Communauté de Communes du Clermontois gère le réseau d'eaux usées.

Lors des orages, 3 chemins ont été détruits et les travaux sont conséquents. La cité Herminie a subi une inondation et une partie de la chaussée s'est effondrée.

La toiture et la charpente du local des Restos du Cœur sont en très mauvais état. Des devis sont arrivés en Mairie.

En ce qui concerne l'assainissement du Hameau de Saint Claude, le dossier avance, le marché d'œuvre a été signé et la durée des travaux sera d'environ 3 ans.

Forage du puits de Saint Claude : l'entreprise arrive dans 10 jours, les travaux sont prévus jusqu'en mars-avril 2015. Toutes les mesures ont été prises afin d'éviter toutes nuisances sur le hameau.

Clôture du cimetière de Saint Claude : celle-ci est en mauvais état mais le chantier n'aggraver pas la situation.

Mme DUCLOS :

La rentrée des classes s'est bien passée. Les travaux dans les écoles ont été réalisés. Les TAP ont débuté : le vendredi après-midi pour les écoles Lesieur, Moineau et Mérard et les lundi et jeudi de 15 h 00 à 16 h 30 pour l'école de Bury Centre.

M. SENMARTIN signale également de nombreux dépôts sauvages sur les rives du Fossé Lévêque.

Mme VANDROMME a remis un livret de naissance à des heureux parents qui remercient la municipalité.

Mme PIAI demande si la circulation est dorénavant à 30 km/h sur tout le hameau de Mérard.

M. THEROUDE lui répond par l'affirmative et précise que tous les panneaux ne sont pas installés sur la Commune dû à un retard de livraison pendant le mois d'août.

M. GOULARD :

La rentrée des classes sur le SIRS s'est bien passée. L'effectif est de 101 élèves (Ecole de St Epin : 54 – Ecole de St Claude : 23 – Ecole de Rousseloy : 24). Les TAP ont commencé dès le premier jour de la rentrée : 73 enfants y sont accueillis.

Cette année, les enfants de l'Ecole de St Epin vont à la piscine de Fitz James. La première semaine, il y a eu un petit problème de bus mais tout est rentré dans l'ordre.

M. GUYARD a remis un livret de naissance à des heureux parents qui remercient la municipalité.

Mme LACAU signale des problèmes d'éclairage public. Elle signale également que les cars SNCF passent trop vite dans la Commune et ne respectent pas la limitation de vitesse. Monsieur le Maire en informera la représentante de la SNCF.

M. GALY a remis un livret de naissance à des heureux parents qui remercient la municipalité.

Il signale que la zone 30 n'est pas très respectée en sortie de Bury. Il demande également que l'interdiction de tourner à gauche de la rue Herminie qui descend vers le centre commercial Intermarché soit levé pour les deux-roues. M. THEROUDE répond que ce serait très dangereux et que pour des raisons de sécurité, il ne le souhaite pas.

Monsieur le Maire précise que dès que tous les ralentisseurs seront installés, la signalisation sera revue dans la Commune.

M. GALY signale également que les horaires de la gare ont changé et qu'elle sera désormais fermée le week-end.

M. HENONIN demande ce qu'il en est du site internet de la Mairie

Monsieur le Maire lui répond qu'il va évoluer prochainement.

M. THIBERGE signale qu'il n'y avait que 35 enfants pour le centre du mois d'août et qu'il y avait peut-être trop d'animateurs.

Monsieur le Maire lui répond que chaque année, l'effectif du centre de loisirs d'août est moins élevé que celui du mois de juillet.

M. HENONIN dit qu'il y a plus d'entreprises fermées au mois d'août et par conséquent plus de parents en vacances ce mois-là.

M. THIBERGE demande si le marquage au sol du parking des HLM de Moineaux est réalisé par la Commune.

Monsieur THEROUDE lui répond par la négative car le parking est propriété de la SA HLM.

Mme BLOT-DEGHAYE signale qu'il y a un problème de signalisation cité du Luxembourg : est-ce que le panneau « voie sans issue » ne pourrait pas être avancé au niveau de l'École de Saint Epin car les poids lourds s'engagent dans cette rue et ont beaucoup de difficultés à faire demi-tour ? Elle signale également que rue Raspail, des camions font demi-tour et ravinent le terre-plein. Elle constate que lorsque les employés communaux désherbent, il n'y a pas de panneau de signalisation et que cela peut être dangereux pour la sécurité des agents.

Les poteaux électriques sont changés pour Saint Epin. Le Maire précise que les poteaux de Saint Claude vont être également changés prochainement.

Elle demande également qu'un courrier soit transmis aux parents d'élèves pour les informer que lors de périodes neigeuses ou de verglas, le service de transport par minibus ne sera pas assuré. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

En ce qui concerne les classes de neige, est-ce qu'un séjour est prévu cette année ?

Monsieur le Maire l'informe qu'il n'y a pas eu de demande de la part des enseignants.

Elle demande s'il serait possible qu'une convention soit passée avec la SPA pour recueillir les chiens errants de la Commune. Monsieur le Maire lui répond que c'est à l'étude.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 40.